

# Pierres d'assise



## RAFLE DES ANNÉES 1960

### Planifier votre parcours d'apprentissage

*Qu'est-ce que la rafle des années 1960 et comment le fait de comprendre ses répercussions peut-il contribuer au processus de réconciliation?*



[HTTP://ACTIVEHISTORY.CA/2017/10/SELLING-THE-SIXTIES-SCOOP-SASKATCHEWANS-ADOPT-INDIAN-AND-METIS-PROJECT/](http://activehistory.ca/2017/10/selling-the-sixties-scoop-saskatchewan-adopt-indian-and-metis-project/)

*Annonce parue dans les journaux portant sur le programme d'adoption d'enfants des Premières Nations et métis (« Adopt Indian and Métis Program ») de la Saskatchewan, fin des années 1960*

### PREMIERS PAS



Les années 1950 et 1960 marquent le début de la fin de la fréquentation obligatoire des pensionnats administrés par le gouvernement fédéral; toutefois, cette obligation demeure pour les enfants dont la famille est jugée « inapte » à s'occuper d'eux<sup>1</sup>. On s'attend à ce que les enfants autochtones fréquentent les écoles du système provincial d'éducation publique. À cette transition s'ajoute une modification apportée en 1951 à la Loi sur les Indiens qui permet aux provinces d'offrir des services de protection de l'enfance aux Autochtones là où aucun tel service n'a été offert jusque-là. Les enfants autochtones passent donc d'une situation où ils sont enlevés à leurs parents et envoyés dans des pensionnats à une situation où ils sont enlevés à leur famille par les agences provinciales de protection de l'enfance. Les politiques d'assimilation agressives sont la cause fondamentale qui explique comment ces enfants ont pu être enlevés à leur famille. Les pratiques génocidaires des pensionnats, qui visent à « tuer l'Indien au sein de l'enfant », se poursuivent avec le transfert des responsabilités aux agences provinciales de protection de l'enfance en raison des structures judiciaires et des politiques provinciales existantes. Ces politiques en matière de protection de l'enfance ont été dénoncées comme étant racistes. On appelle « rafle des années 1960 » la campagne agressive de prise en charge d'enfants autochtones menée entre les années 1960 et 1980.



On peut établir un lien direct entre le fait que ces enfants aient été enlevés à leur famille et des répercussions socioéconomiques telles que les problèmes de santé mentale, l'itinérance, l'incarcération, « les taux de suicide élevés, l'exploitation sexuelle, la consommation et l'abus d'alcool ou d'autres drogues, la pauvreté, le faible rendement scolaire et le chômage chronique<sup>2</sup> ».

À cette époque, il n'y a aucune obligation pour les travailleurs sociaux d'avoir suivi une formation afin de les préparer à travailler avec les communautés autochtones ou pour les aider à comprendre le contexte culturel et historique dans lequel les membres de ces communautés évoluent. Ils laissent donc souvent leurs préjugés influencer leurs décisions. Leurs perspectives eurocentriques s'opposent aux méthodes traditionnelles d'éducation des enfants et aux modes de vie traditionnels qui assurent la pérennité des communautés autochtones depuis des dizaines de milliers d'années. « Lorsque les travailleurs sociaux se rendaient au domicile de familles vivant d'un régime autochtone traditionnel constitué de baies, de gibier et de poisson séchés, [où il n'y avait ni eau courante ni électricité] contrairement à ce qui était typique chez les Canadiens d'origine européenne, ils présumaient que les adultes du foyer ne subvenaient pas aux besoins de leurs enfants<sup>3</sup>. » Le fait que des membres de la communauté fournissent des soins en vertu d'un système de liens de parenté est perçu comme un signe de négligence. On estime que les femmes autochtones sont des mères inaptes et qu'il est primitif de vivre de la terre<sup>4</sup>. Les méthodes d'éducation et les modes de vie traditionnels des Autochtones sont bouleversés et fracturés sous l'effet des lois et politiques visant l'assimilation.

Les approches à l'éducation des enfants adoptées dans les pensionnats, qui consistent à les couvrir de honte, à les rabaisser et à leur infliger un traitement violent et abusif, ont laissé un lourd héritage marqué par les traumatismes. La séquestration

et les autres méthodes d'oppression imposées dans le système de réserves reflètent des politiques et des mentalités emblématiques d'une stratégie colonisatrice qui « accentue la gravité des problèmes sociaux que doivent affronter de nombreuses communautés, notamment la pauvreté, le chômage et la toxicomanie; certains travailleurs sociaux croient qu'il est de leur devoir de protéger les enfants issus de ces communautés<sup>5</sup>. »

« Il existe un rapport complexe entre le pouvoir, la classe privilégiée, la pauvreté et le nombre disproportionné d'enfants autochtones retirés de leurs communautés<sup>6</sup>. » Les travailleurs ne sont pas tenus d'informer les membres de la communauté lorsque des enfants sont pris en charge ni de fournir des renseignements quant à l'endroit où ils se trouvent. Un nombre troublant d'enfants pris en charge sont envoyés d'un foyer d'accueil non autochtone à l'autre, confiés à des établissements publics, adoptés ou vendus<sup>7</sup>. « Le fait que ces enfants se retrouvent dispersés à travers le monde affaiblit chez eux le lien profond unissant les Autochtones à leur culture traditionnelle et détruit le réseau de parenté qui fait partie de cette dernière<sup>8</sup>. » Souvent, les membres de la famille plaident devant les tribunaux pour le retour de l'enfant, mais restent les mains et le cœur vides. De nombreux survivants de la rafle des années 1960 et familles d'enfants pris en charge tentent toujours de retrouver leurs proches.

On rapporte que certaines familles d'accueil ont élevé des enfants autochtones dans l'amour et le respect. Cela dit, on a fait croire à ces familles que les enfants en question venaient de milieux pauvres, que leur famille ne voulait pas d'eux et qu'ils avaient été abandonnés. Toutefois, dans la plupart

des cas, les survivants ont subi des sévices infligés par des personnes qui revendiquaient le rôle de fournisseur de soins et qui bénéficiaient d'un rapport de force. « Le travail forcé et les abus émotionnels, physiques et sexuels sont monnaie courante, mais sont généralement dissimulés et demeurent invisibles en raison du manque de ressources sociales et de soutien offerts aux enfants et aux familles autochtones, cette lacune étant symptomatique de la réticence générale, au sein de la société de l'époque, à reconnaître publiquement de tels sévices<sup>9</sup>. »

## SÉQUELLES

On s'attend à ce que les enfants s'intègrent pleinement à la culture de la famille d'accueil ou adoptive, ce qui implique souvent l'abandon de leur propre héritage et contribue à l'éventualité d'une crise identitaire et de la dégradation de la relation enfant-fournisseur de soins<sup>10</sup>. Dans certains cas, les enfants se font dire qu'ils sont tout sauf Autochtones<sup>11</sup>. « Les problèmes psychologiques et affectifs résultant de situations où les survivants ont dû renier leur identité et ont subi des abus ne surgiront peut-être que plus tard au cours de leur vie, lorsqu'ils retrouveront leur famille ou découvriront leur culture<sup>12</sup>. » Le fait de n'être membre à part entière de ni l'un ni l'autre de ces groupes souligne une dichotomie à laquelle s'ajoutent des obstacles en matière d'équité socioéconomique<sup>13</sup>. Les enfants vivent une séparation forcée d'environnements familiaux où ils sont aimés, respectés et où leur mode de vie honore la terre, leur langue, et surtout, leurs cérémonies. Certains survivants disent avoir reçu amour et soins de leur famille adoptive ou d'accueil et n'éprouvent aucun sentiment négatif envers ceux qui les ont élevés. Toutefois, ils ressentent également de la confusion et un sentiment de coupure à l'égard de leur réseau de parenté et de leurs traditions culturelles. De plus, ils se sentent coupables d'avoir été élevés dans un foyer accueillant, contrairement à ceux qui ont subi des abus, soit la majorité des enfants.

Les familles et les communautés ont également souffert. La disparition d'enfants entraîne des conséquences d'ordre psychologique, affectif et spirituel pour les familles et les communautés. « Les problèmes d'alcoolisme, de stress émotionnel et de

faible estime de soi sont aggravés par l'intensification des contrôles formels et la probabilité que d'autres enfants soient retirés de la famille<sup>15</sup>. » Souvent, les familles qui « tentent d'obtenir une aide financière pour se nourrir et se loger en s'adressant aux organismes de protection de l'enfance se font retirer leurs enfants. [...] Il arrive fréquemment qu'elles doivent renoncer à la garde de l'enfant<sup>16</sup>. » Ces stratégies de prise en charge « affaiblissent la structure familiale traditionnelle et, ce faisant, affaiblissent la société autochtone dans son ensemble<sup>17</sup> ». Les sentiments de deuil et de perte relatifs à la famille, à l'identité, à la culture, au patrimoine et à la communauté qui en résultent laissent des séquelles intergénérationnelles ressenties par les générations suivantes<sup>18</sup>.

## PROTECTION DE L'ENFANCE

Des rapports de Kimmelman et Johnston parus dans les années 1980 préconisent une modification en profondeur des politiques. Kimmelman évoque un « génocide culturel perpétré de façon systématique et méthodique<sup>19</sup>. » Ces rapports, auxquels s'ajoutent les protestations d'organismes comme la [Voice of Alberta Native Women's Society](#) qui militent pour les droits des Autochtones depuis des décennies, ainsi que les résolutions adoptées par des bandes des Premières Nations, contribuent à faire modifier les lois sur l'adoption. La signature, en 1973, d'une première entente sur les services de la protection de l'enfance avec une communauté des Premières Nations de l'Alberta, soit les Pieds-Noirs (Siksika), mène à la création de dix-huit agences de protection de l'enfance des Premières Nations.

En 1989, le Canada joue un rôle clé dans la rédaction de la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#); pourtant, en 2007, l'UNICEF rapporte que « le Canada tarde à honorer son engagement à faire respecter ces droits et à assurer le bien-être des enfants. » Le rapport fait état de la situation déplorable dans laquelle se trouvent les Autochtones<sup>21</sup>.

Ce n'est qu'en 1990 que l'on confère aux nations autochtones l'autorité d'administrer les services à l'enfance et à la famille conformément aux lois provinciales et aux normes en matière

de protection de l'enfance. Toutefois, des problèmes découlant de la rafle des années 1960 subsistent. En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne, se fondant sur une plainte déposée en 2007 par l'[Assemblée des Premières Nations \(APN\)](#) et la [Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada](#), conclut que la surreprésentation d'enfants issus des Premières Nations dans le système de protection de l'enfance est la conséquence directe de la discrimination et de l'insuffisance des fonds destinés aux enfants vivant dans les réserves<sup>22</sup>. Cindy Blackstock compte parmi les défenseurs des droits des enfants qui travaillent sans relâche pour défendre et renforcer les droits des enfants autochtones.

En 2016, l'[Office of the Child and Youth Advocate](#) (bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse) publie un rapport mettant en lumière le problème continu de la surreprésentation des enfants et des familles autochtones dans le système d'intervention auprès des enfants de l'Alberta<sup>23</sup>. Dans ce rapport, le ministre des Services à l'enfance de l'Alberta reconnaît « que le sort tragique des enfants autochtones, surreprésentés dans le système d'intervention auprès des enfants, représente le défi le plus urgent [au sein de ce système] » et dit « poursuivre l'objectif d'y apporter des changements durables permettant de générer des effets positifs, d'alimenter l'engagement familial, de nouer des liens culturels et de renforcer les capacités communautaires. À l'instar d'autres rapports, le présent document témoigne du nombre et de la complexité des facteurs ayant contribué à la surreprésentation des enfants autochtones, parmi lesquels on compte le traumatisme intergénérationnel attribuable au colonialisme, les lourdes séquelles laissées par le régime de pensionnats et les effets persistants de la rafle des années 1960. Ces facteurs, jumelés à de nombreuses autres difficultés, ont entraîné de profondes disparités socioéconomiques dont souffrent les peuples et les communautés autochtones<sup>24</sup>. »

## RÉCONCILIATION

« Trop de Canadiens en savent peu ou ne savent rien des profondes racines historiques de ces conflits<sup>25</sup>. » À l'heure actuelle, le nombre d'enfants des

Premières Nations, métis ou inuits pris en charge est de loin supérieur au nombre recensé au plus fort du régime de pensionnats. Certains avancent que les organismes de protection de l'enfance ont contribué aux problèmes actuels, tels que le fléau de la violence à l'endroit des femmes et filles autochtones disparues et assassinées et les taux d'incarcération élevés partout au pays. Les organismes de protection de l'enfance du Canada sont passés de la rafle des années 1960 à la « [rafle de la génération du millénaire](#)<sup>26</sup> ». En Alberta, environ 70 pour cent des enfants pris en charge sont d'origine autochtone, alors qu'ils ne représentent qu'environ 10 pour cent des enfants de la province<sup>27</sup>.

Le 14 février 2017, un [règlement judiciaire](#) est annoncé relativement à la perte, par les survivants de la rafle des années 1960 issus des Premières Nations et des communautés inuites qui répondent à des critères strictement délimités, de leur langue et de leur culture. Les membres de la Nation métisse en sont toutefois exclus, même s'ils ont été assujettis aux mêmes politiques d'assimilation agressives. Le 28 mai 2018, le gouvernement de l'Alberta fait un premier pas vers la réconciliation en [présentant des excuses officielles aux survivants de la rafle des années 1960](#). Bien que les survivants puissent s'attendre à une compensation financière, des initiatives visant à favoriser le bien-être et la guérison sont également nécessaires afin de contribuer à réparer les torts subis. Les organismes de protection de l'enfance de l'Alberta collaborent actuellement avec les communautés autochtones dans le but d'atténuer les problèmes du passé, mais les enfants pris en charge et les familles ont toujours besoin de soutien additionnel. Les soutiens offerts doivent tenir compte des besoins des survivants de la rafle des années 1960, laissés pour compte à l'heure actuelle. Une éducation qui vise à créer un fondement de connaissances, de compréhension et d'empathie aidera les survivants à se relever et favorisera l'évolution positive des politiques et attitudes ayant des conséquences néfastes pour les enfants et les familles autochtones.

Selon l'article 2(e) de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du génocide (1948), le « transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe » constitue un génocide lorsque l'intention est de détruire une culture<sup>28</sup>.

## Poursuivre votre parcours d'apprentissage

a) Comment les enseignants peuvent-ils s'informer davantage sur la rafle des années 1960 à partir de témoignages vécus?

---

---

---

b) Comment l'héritage de la rafle des années 1960 s'inscrit-il dans le cadre plus large de la réconciliation?

---

---

---

## POUR EN SAVOIR PLUS

La Sixties Scoop Indigenous Society of Alberta (SSISA) est une « société à but non lucratif formée pour représenter les survivants de l'Alberta, établir un dialogue, favoriser la mobilisation et progresser vers l'atteinte d'une véritable réconciliation ». [www.ssisa.ca/](http://www.ssisa.ca/)

## RÉFÉRENCES

1. Hansen, E. 2009. « Sixties Scoop ». Vancouver, C.-B. : Université de la Colombie-Britannique. Disponible à l'adresse [https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties\\_scoop/](https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/) (consulté le 26 mars 2020).
2. Lavell, J. C. et D. M. Lavell-Harvard. 2006. *Until Our Hearts Are on the Ground: Aboriginal Mothering, Oppression, Resistance and Rebirth*, p. 144. Toronto : Demeter.
3. Hansen, E. 2009. « Sixties Scoop ». Vancouver, C.-B. : Université de la Colombie-Britannique. Disponible à l'adresse [https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties\\_scoop/](https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/) (consulté le 26 mars 2020).
4. Alston-O'Connor, E. 2010. « The Sixties Scoop: Implications for Social Workers and Social Work Education ». *Critical Social Work* 11, no 1 : 53-61.
5. Hansen, E.
6. Kulusic, T. 2005. « The Ultimate Betrayal: Claiming and Reclaiming Cultural Identity ». *Atlantis* 29, no 2 : 23-28.
7. [https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties\\_scoop/](https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/) (consulté le 26 mars 2020).
8. Alston-O'Connor, E. 2010.
9. Fournier, S. et E. Crey. 1997. *Stolen from Our Embrace*, p. 30. Vancouver, C.-B. : Douglas & McIntyre.
10. White, L. et E. Jacobs. 1992. *Liberating Our Children Liberating Our Nations*, pp. 19-20. Vancouver, C.-B. : Aboriginal Committee Community Panel Family and Children's Services Legislation Review in British Columbia.
11. Lyons, Tom. « Pendant plus de vingt ans, le Canada a retiré des enfants autochtones de leur foyer pour les confier à des familles blanches. À présent, une génération perdue cherche

à renouer avec son histoire ». Disponible à l'adresse [www.cuckoografik.org/trained\\_tales/orp\\_pages/news/news5.html](http://www.cuckoografik.org/trained_tales/orp_pages/news/news5.html) (consulté le 26 mars 2020).

12. Hansen, E.
13. White, L. et E. Jacobs. 1992.
14. Alston-O'Connor, E. 2010.
15. Johnston, P. 1983. *Native Children and the Child Welfare System*. Canadian Council on Social Development Series. Toronto : Lorimer.
16. Kimmelman, E. 1985. *No Quiet Place: Final Report to the Honourable Muriel Smith, Minister of Community Services*. Winnipeg : Manitoba Community Services.
17. Johnston, P. 1983.
18. Ibid.
19. Kimmelman, E. 1985.
20. Alberta Child and Youth Services. 2007. *Delegated First Nations Agencies*. Disponible à l'adresse [www.child.alberta.ca/home/506.cfm](http://www.child.alberta.ca/home/506.cfm) (consulté le 26 mars 2020).
21. Ball, J. 2008. « Promoting Equity and Dignity for Aboriginal Children in Canada ». *IRPP Choices* 14, no 7 : 21.
22. Ibid.
23. Alberta. 2017. Ministry of Children's Services Response to the Office of the Child and Youth Advocate Special Report *Voices for Change: Aboriginal Child Welfare in Alberta*. Disponible à l'adresse [www.humanservices.alberta.ca/documents/response-to-ocya-report-voices-for-change.pdf](http://www.humanservices.alberta.ca/documents/response-to-ocya-report-voices-for-change.pdf) (consulté le 26 mars 2020).
24. Ibid.
25. Commission de vérité et réconciliation. 2015. *Rapport final*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
26. Sinclair, R. 2007. « Identity Lost and Found: Lessons from the Sixties Scoop ». *First Peoples Child and Family Review* 3, no 1 : 65-82. Disponible à l'adresse <http://journals.sfu.ca/fpcfr/index.php/FPCFR/article/view/25> (consulté le 26 mars 2020).
27. [www.humanservices.alberta.ca/documents/child-intervention-info-stats-summary-2017-18-q4.pdf](http://www.humanservices.alberta.ca/documents/child-intervention-info-stats-summary-2017-18-q4.pdf) (consulté le 26 mars 2020).
28. [https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties\\_scoop/](https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/) (consulté le 26 mars 2020).



*Pierres d'assise* est une publication de l'Alberta Teachers' Association réalisée dans le cadre du projet *Walking Together*, une initiative visant à appuyer les enseignants certifiés dans leur parcours d'apprentissage afin de répondre aux exigences de la Norme de qualité pour l'enseignement concernant les connaissances fondamentales relatives aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

Les responsables du projet *Walking Together* tiennent à souligner la contribution de membres de collectivités des Premières Nations, métisses et inuites établies en Alberta au développement de ces ressources.

Visitez le [www.teachers.ab.ca](http://www.teachers.ab.ca), où vous trouverez d'autres ressources et renseignements au sujet du projet *Walking Together*.

[www.teachers.ab.ca](http://www.teachers.ab.ca)  [walkingtogetherata](https://www.instagram.com/walkingtogetherata)  [@ATAindigenous](https://twitter.com/ATAindigenous)



Walking Together

EDUCATION FOR RECONCILIATION

